



MAIRIE

69870- POULE LES ECHARMEAUX

Tél : 04.74.03.64.48- Fax : 04 74 03 68 71

secretariat@poulelesecharmeaux.fr

Compte-rendu du Conseil Municipal **Séance du Vendredi 1^{er} Mars 2019**

Date de la convocation : 23 février 2019

Présents : Joëlle COULEUR ; Vincent HOFFMANN ; Jean-Marc TRONCY ; Raphaël CODELLO ; Monique CARRET ; Jean-Marc DESMONCEAUX ; Isabelle PETIT ; Anne FIMBEL ; Jean-Baptiste BÉROUJON ; Colette FLÈCHE ; Aymeric CHAMPALE ; Bernadette LABROSSE ; Nicolas DÉAL ;

Excusé : Jean-Marc BASSY pouvoir à Raphaël CODELLO

Secrétaire de Séance : Jean-Baptiste BÉROUJON

Les comptes rendus des séances du 14 décembre 2018 et du 24 janvier 2019 sont approuvés.

A rectifier sur le compte rendu du 24 janvier 2019, paragraphe « Approbation de la CLETC » le nombre de voix : 13 voix pour, 1 abstention.

Mme le Maire retire de l'ordre du jour la Création du poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe.

PERSONNEL

- 1- **Création du poste d'ATSEM Principal 1^{ère} Classe** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion nous a transmis les propositions d'avancements de grade et d'échelon des agents communaux. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer le poste d'ATSEM Principal 1^{ère} Classe pour y nommer Madame Karine RENAUD à compter du 1^{er} avril 2019. Après discussion, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la création du poste d'ATSEM Principal 1^{ère} Classe et la suppression du poste d'ATSEM Principal 2^{ème} Classe à compter du 1^{er} avril 2019, afin d'y nommer Mme RENAUD, sollicite l'avis du Comité Technique et de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion.
- 2- **Adhésion au Comité National d'Action Sociale** : Mme le Maire informe le conseil municipal de l'obligation d'action sociale, loi n° 2007-2019 du 19 février 2007. Elle donne lecture des articles 70 et 71. A cet effet, Mme le Maire présente le Comité National d'Action Sociale (CNAS), association loi 1901. Cette association propose aux agents une offre unique et complète de prestations pour améliorer leurs conditions matérielles et morales. Mme le Maire présente le catalogue des prestations du CNAS. Elle précise également que la cotisation annuelle s'élève à 207 € par agent bénéficiaire actif (soit 1 449 € pour la commune). M. Hoffmann demande si les contractuels peuvent en bénéficier ? Oui mais seulement les contrats d'une durée minimum de 6 mois. Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les personnels pourraient rencontrer, après avoir pris connaissance de la présentation du CNAS, et de son large éventail de prestations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2019 pour les bénéficiaires actifs, autorise Mme le Maire à signer la convention d'adhésion. M. Aymeric Champale, conseiller municipal, est désigné en qualité de délégué élu. Mme le Maire procédera à la désignation d'un délégué agent, et d'un correspondant parmi les membres du personnel.
- 3- **Centre de Gestion du Rhône – convention relative à l'intervention sur dossiers de cohortes CNRACL** : Madame le Maire expose au conseil municipal : L'article 24 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale permet aux Centres de Gestion d'assurer toutes tâches en matière de retraite et d'invalidité des agents pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui le demandent. Le CDG 69 a, par délibération en date du 2 juillet 2018, décidé d'intégrer à compter du 1^{er} janvier 2019 dans la cotisation additionnelle, la mission de contrôle et/ou réalisation et de suivi des dossiers de retraite CNRACL (vieillesse-invalidité-réversion-avis préalable-rétablissement). Le CDG 69 souhaite maintenir, pour l'ensemble des collectivités affiliées, la possibilité de lui confier par convention, la réalisation des dossiers de cohortes dans le cadre du droit à l'information des agents. Cette mission permet en effet aux collectivités de bénéficier de comptes retraite de leurs agents à jour et fiabilisé et de gagner du temps de traitement, dans un contexte d'accroissement du rythme des départs en retraite dans les prochaines années. Dans le contexte actuel d'économies budgétaires recherchées par les collectivités, le CDG 69 a également souhaité mettre en place une tarification des dossiers de cohorte attractive. A cet effet, Mme le Maire précise que les dossiers de retraite sont désormais gratuits (200 € en 2018), et que les dossiers de cohortes EIG s'élèvent à 70 €, RIS à 50 € (respectivement 100 € et 75 € en 2018). Le conseil municipal, OUI l'exposé de Mme le Maire, à l'unanimité, approuve la convention relative à l'intervention du CDG69 sur les dossiers de cohortes CNRACL et autorise Madame le Maire à la signer.

ASSOCIATIONS

4. **Médiathèque** : Madame le Maire rappelle que la bibliothèque municipale (médiathèque) est gérée et animée par une équipe de bénévoles. Ces bénévoles sont amenés, dans le cadre de ce service public, à effectuer des déplacements pour le compte de la collectivité, en particulier pour leur formation, leurs relations avec la Bibliothèque départementale et leurs achats en librairie. M. Déal demande si une prévision des dépenses relatives à ces frais a été réalisée. Le nombre de déplacements sur une année est moindre. Conformément à la réglementation en vigueur, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (12 voix pour, 1 contre, 1 abstention) autorise le remboursement par la collectivité de leurs frais de déplacements, indemnités de mission et indemnités kilométriques lorsque les déplacements sont effectués avec le véhicule personnel), selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux, donne délégation à Madame le Maire pour dresser et tenir à jour la liste de ces bénévoles. M. Codello précise le tarif de remboursement (jusqu'à 2 000 kms / an) : 0,25 € le km pour un véhicule de 5 cv et moins ; 0,32 € le km pour un véhicule de 6 à 7 cv).

BÂTIMENTS

5. **Salle municipale – WC Publics** : M. Troncy informe que nous avons reçu 3 propositions de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle municipale et la mise en accessibilité des WC publics. La proposition de Mme Nouaille (8%) fait apparaître un montant de travaux nettement supérieur à notre estimation. En effet, si l'isolation par l'extérieur est réalisée, il convient également de remplacer toutes les menuiseries, ce qui augmente significativement le coût total des travaux. Les offres de Mme Cinquin (11 %) et Mme Pilon (13%) sont quant à elles basées sur notre estimation à 90 000 € ht. Il est donc difficile de comparer les 3 propositions reçues. Une réunion « commission bâtiment » sera programmée. Mme Fimbel demande si des subventions peuvent être attribuées pour ces travaux ? Oui, le fonds de concours de la COR, éventuellement la DETR.
Toutefois, il est nécessaire de consolider la charpente en priorité. Nous sommes en attente du devis.
6. **Local commercial 3 Place de l'Eglise** : Mme le Maire informe que la chaudière a été remplacée pour un coût de : 2 368,43 € ht. La chaudière est raccordée aux 2 locaux commerciaux. M. Codello suggère de séparer tous les compteurs de ces 2 locaux.

VOIRIE

7. **Circulation Chansaye** : M. Hoffmann informe qu'à « Chansaye » la vitesse des véhicules est excessive alors que celle-ci est limitée à 50km/h. Il propose donc au conseil municipal d'installer 2 radars pédagogiques solaires. Le passage piéton actuel est très mal situé pour être visible des automobilistes. M. Hoffmann s'est renseigné sur les passages piétons en 3 D, mais il s'avère que ceux-ci ne sont pas très efficaces. Il propose de déplacer le passage piéton, d'en réaliser un second, en les encadrant avec une résine granuleuse de couleur ocre, et d'installer des panneaux d'indication de passages piétons. Il est également possible d'installer des plots en verres, qui reflètent la lumière des phares et obligent les véhicules à ralentir. Le coût de ces travaux est à la charge de la commune. Une subvention au titre des amendes de police pourrait être sollicitée. Mme Fimbel suggère d'installer des feux tricolores qui se déclenchent automatiquement lors du dépassement de vitesse autorisée. Les coûts pour ce genre de feux tricolores sont très élevés.
8. **Matériel voirie** : M. Hoffmann informe qu'il convient de remplacer l'épaveuse, achetée il y a 12 ans. Il donne lecture de deux devis : Sté Frédière 21 840 € HT (reprise de l'ancienne = 1 540 €) ou Sté Noremât 32 700 € ht (reprise de l'ancienne 5 200 €). Le conseil municipal approuve le devis de la Sté Frédière.
9. **Terrain de Football** : M. Desmonceaux, donne lecture du devis de la société Synergie Sports pour l'entretien du terrain de football sur trois ans (fourniture et épandage d'engrais, aération à coupeaux, sablage, regarnissage, décompactage) : 2019 = 6 498,67 € ht ; 2020 = 4 718,67 € ht ; 2021 = 4 158,67 € ht. Les travaux sont nécessaires afin que le terrain soit praticable par le club. Une subvention auprès de la Région peut être sollicitée.
10. **Camping** : Mme Fimbel donne lecture du bilan 2018 : 2 961 € de recettes. Mme Saugey, employée en charge du camping, est satisfaite de la saison malgré la baisse de fréquentation en Juillet et Août. Projet 2019 : installation d'une caravane pour les campeurs de passage. Mme Fimbel suggère également de créer une page Facebook, ou une page internet, pour le camping afin de le rendre plus visible.
11. **Marché** : Mme le Maire informe qu'un nouveau marchand a sollicité la commune afin de s'installer sur le marché du dimanche : « Les cueillettes d'Eddy », producteur à Claveisolles.

FINANCES

12. **Approbation du compte de gestion 2018 budget Commune** : Le conseil municipal déclare que le compte de gestion budget Commune dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

13. **Approbation du compte administratif 2018 budget Commune** :

BUDGET COMMUNE	Section	RECETTES	667 590,93 €
	FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	601 924,35 €
	Section	RECETTES	297 952,95 €
	INVESTISSEMENT	DÉPENSES	173 507,23 €

Sous la présidence de Mme Carret, le compte administratif budget commune exercice 2018 est approuvé à l'unanimité.

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2018, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat ci-dessous :

- 1- Résultat de fonctionnement 2018 :
 $65\,666,58\text{ €} + 9\,747,03\text{ € (résultat reporté)} = 75\,413,61\text{ €}$
- 2- Résultat d'investissement 2018 :
 $124\,445,72\text{ €} - 1\,054,36\text{ € (déficit 2017)} = 123\,391,36\text{ €}$
- 3- Solde des restes à réaliser d'investissement :
0,00 €
- 4- Soit un report en fonctionnement :
75 413,61 €

14. **Approbation du compte de gestion 2018 budget Eau** : Le conseil municipal déclare que le compte de gestion budget Eau dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

15. **Approbation du compte administratif 2018 budget Eau** :

BUDGET EAU	Section	RECETTES	63 483,55 €
	EXPLOITATION	DÉPENSES	20 579,23 €
	Section	RECETTES	87 087,35 €
	INVESTISSEMENT	DÉPENSES	69 433,13 €

Sous la présidence de Mme Carret, le compte administratif budget EAU exercice 2018 est approuvé à l'unanimité.

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2018, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat ci-dessous :

- 1- Résultat d'exploitation 2018 :
 $42\,904,32\text{ €} + 0,00\text{ € (résultat reporté)} = 42\,904,32\text{ €}$
- 2- Résultat d'investissement 2018 :
 $17\,654,22\text{ €} + 118\,263,65\text{ € (résultat 2017)} = 135\,917,87\text{ €}$
- 3- Solde des restes à réaliser d'investissement :
0,00 €
- 4- Soit une affectation en investissement :
42 904,32 €

16. **Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif Eau 2019** : Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle propose au conseil municipal de l'autoriser à mandater (comme pour le budget Commune), les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Eau 2018, à savoir un montant maximum de 43 983 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

17. **Suez - Eau** : Mme le Maire informe du nouveau tarif de l'abonnement = 62,25 € ttc et du tarif consommation = 2,8930 € à partir du 1^{er} janvier 2019. Il est regrettable que le prix du m³ d'eau n'apparaisse plus sur les factures.
18. **Couverture médicale** : Mme le Maire informe qu'une réunion a eu lieu le 13 février dernier à Claveisolles avec la Société Healphi. Un cabinet de télé-médecine est une solution envisagée en attendant l'arrivée de nouveaux médecins. Cette solution pourrait soulager les médecins déjà en place, pour le renouvellement des ordonnances par exemple. Lors des consultations une infirmière serait présente. En effet, très peu de médecins veulent s'installer en milieu rural en libéral. D'autres solutions sont envisageables : médecins salariés ; secrétariat partagé pour les médecins afin de les soulager côté administratif.
19. **Chasse communale** : Le repas des propriétaires aura lieu le 9 mars à la salle des fêtes ; l'assemblée générale le 31 mars à 10h à la cabane de chasse.
20. **CCAB** : Dans le cadre du Festival en Beaujolais, le CCAB propose une fanfare de rue par la compagnie SopaLoca, qui déambulera dans les rues du village le 27 juin prochain.
Le film du projet « Ça coule de source » sera présenté aux Maires le 28 mars prochain à Monsols.
21. **Comité des Fêtes** : par courrier, le Comité des Fêtes, a fait remonter le souhait des associations, pour l'installation d'un petit frigo vers le bar de la Salle des Fêtes, afin d'éviter de mettre en route la chambre froide pour peu de stock.
22. **HVA Culture** : le 16 mars Printemps des poètes à Saint Nizier d'Azergues à 11 h, lectures à la salle des fêtes ; mime « Pas à sa place » à 20h 30, à la salle des fêtes.
23. **Médiathèque** : exposition « Le savoir-faire local en tout genre » les 30 et 31 mars à la salle des fêtes.
24. **Débat national** : organisation du débat par des citoyens, le 13 mars à partir de 19h30, salle du conseil.
25. **Autorisations de passage sur la commune** :
Association Cœurs et Crampons : au profit des malades du cancer du sein, comme chaque année passage sur la commune, le 31 mai, avec vingt 4x4, équipes féminines, utilisation du parking salle des fêtes de 10 h à 11 h. Conseil municipal favorable.
Tour Auto Optic 2000 : voitures historiques regroupant 244 véhicules, passage le 1er mai vers 16h45, croisement D385 et D337 (de Propières à Chénelette). Conseil municipal favorable.
Trail du Sanglier – rappel : passage à la Roche d'Ajoux le 31 mars avant midi, balisage le samedi.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

26. **Photovoltaïque** : Mme Fimbel a participé à une réunion le 13 février dernier à Cublize. Elle rappelle que le territoire de la COR est TEPOS (territoire à énergie positive). La COR a sollicité les communes afin d'installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments. Mme le Maire informe que l'église et l'école auraient le potentiel pour accueillir des panneaux. Mme Fimbel informe que la COR met à disposition des habitants du territoire un cadastre solaire. Ce cadastre solaire permet, de façon interactive, d'obtenir des informations sur les possibilités d'installation d'un système solaire sur un bâtiment donné.
27. **Panneau Pocket** : Cette application, active depuis le 22 février, est offerte par la COR. Elle permet de retrouver toutes les informations communales sur son téléphone portable.

Conseil municipal : prochaine réunion le 5 avril 2019 à 20 h 30.

Séance levée à 23h10